Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
08-02-19	08-02-19	2019-7864

1. Intitulé du projet

Construction d'ombrières photovoltaïques d'une superficie de 2 683 m² sur un parking VL existant destiné aux clients et aux salariés du Centre Commercial CARREFOUR de Lescar dans le département des Pyrénées Atlantiques (64).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: URBASOLAR

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: M.MINE Arnaud Président

RCS / SIRET: 4 9 2 3 8 1 1 5 7 0 0 1 1 3

Forme juridique: SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
Energie Rubrique 30 Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire	Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc. En l'occurrence ici un projet d'implantation d'ombrières avec toiture solaire sur le site de Carrefour à Lescar (64).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'ombrières avec couverture photovoltaïque sur un parking d'un centre commercial existant: Centre Commercial CARREFOUR de Lescar.

Afin d'offrir aux clients (et aux salariés) une protection contre les intempéries, ainsi qu'un confort thermique lors des fortes chaleurs, une partie du parking va être équipé d'ombrières photovoltaïques qui seront en autoconsommation.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à plusieurs objectifs dont les principales composantes sont les suivantes :

- Amélioration du confort des clients et des salariés
- Promotion des Energies Renouvelables

Cette opération permettra à Carrefour de poursuivre son engagement dans sa politique de Développement Durable et de développement des énergies renouvelables et participe à la réalisation des objectifs fixés par la loi de transition énergétique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet concerne l'équipement du parking existant adossé au Centre Commercial CARREFOUR de Lescar.
La construction de l'installation prendra en compte les règles de sécurité et d'accessibilité ainsi que l'intégration paysagère du projet au sein de la zone.

La construction de l'installation, dès lors que toutes les approbations auront été obtenues se déroulera en plusieurs phases :
- Préparation du site
- Construction des ombrières
- Pose des modules solaires
- Installation des composants électriques
- Gestion des déchets de chantier

La durée prévisionnelle maximale des travaux sera de 12 semaines.

Le maître d'ouvrage s'engage à la réalisation d'un chantier vert avec la volonté de réduire l'impact du chantier sur l'environnement :
- limiter les risques et nuisances causées aux riverains du chantier
- limiter les pollutions provoquées
- limiter la quantité de déchets,....

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le service de l'Exploitation prendra en charge la centrale photovoltaïque au moment de sa mise en service et procédera à l'ensemble des actions permettant de garantir, pendant toute la durée de vie de l'ouvrage, la sécurité des biens et des personnes, la pérennité et la performance de l'installation.

Sécurité des biens et des personnes :

Des contrôles systématiques seront réalisés sur les moyens d'accès, les équipements de sécurité et les matériels incendie présents sur l'ouvrage. Ces examens seront couplés aux contrôles réglementaires imposés par la réglementation française. Ces contrôles seront effectués par des organismes agréés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
- Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de couverture des ombrières: Hauteur point bas :	environ 2 683 m^2 3,5 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques[1]	
8 Rue Jean Jaurès, 64230 Lescar	**Long.** 0 _ ° 2 5 ' 3 6 " 92C	**Lat.** 4 3 ° 1 8 ' 6 0 " 00N
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	
	Point de départ :	**Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _
	Point d'arrivée :	**Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _
	Communes traversées :	

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le magasin et son parking n'intercepte aucune ZNIEFF . De plus, il n'y a pas d'enjeu particulier car le site sera anthropisé, le parking est d'ores et déjà bitumé.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI approuvé le 1/10/2014 - aléa inondation
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'éclairage nocturne (vraissemblablement par LED en sous face des ombrières) sera adapté afin de limiter les impacts sur l'avifaune pouvant survoler le site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La fonctionnalité environnementale entre le site Natura 2000 le plus proche et la zone d'étude est très faible, notamment eu égard à la nature du sol (enrobés bitumineux), aux activités humaines sur le site (magasin/commerce) et en l'absence de corridor écologique entre ces secteurs.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Pas d'enjeu particulier car le site est industrialisé/anthropisé, le parking est d'ores et déjà bitumé (il n'y aura aucune extension)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Non, le projet se situe en zone urbanisée, les ombrières seront implantées sur un site déjà artificialisé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Commune de Lescar Aucun risque technologique
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Commune de Lescar -Inondation: projet non concerné -risque sismique (moyenne) Les différentes structures de l'installation seront dimensionnés pour résister aux charges climatiques et sismiques et vérifiées par un Bureau de Contrôle.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Aucun trafic supplémentaire. le nombre de places de stationnement n'est pas modifié.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Aucune nuisance sonore.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	Aucune nuisance olfactive
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Aucune vibration
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	L'éclairage nocturne (vraissemblablement par LED en sous face des ombrières) sera adapté afin de limiter les impacts sur l'avifaune pouvant survoler le site.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Pas de rejets polluants
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	La surface imperméabilisée et les écoulements ne seront pas modifiés. Le projet d'ombrières ne modifiera pas les mesures compensatoires liées à la gestion des eaux pluviales qui ont été validées par l'administration dans le cadre de la construction du parking existant.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Aucun effluent, ni déchet à caractère dangereux.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Une attention a été apportée à l'intégration paysagère du projet d'ombrières. Du fait de la hauteur limitée, et inférieure aux hauteurs des constructions avoisinantes, leur impact visuel sera réduit.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	L'impact du projet peut être considéré comme positif : - amélioration du confort des usagers - implantation sur un espace artificialisé - développement des énergies renouvelables

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les contraintes réglementaires seront respectées (reculs /limites ou voies, ...)
Les enjeux environnementaux et paysagers seront pris en compte aux différentes étapes du projet.
Une auto-évaluation permettant une première analyse des enjeux environnementaux du projet est également annexée.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons donc que ce projet peut être dispensé d'étude d'impact sur l'environnement dans la mesure où une première analyse permet de justifier l'absence d'effets négatifs du projet sur l'environnement.
Par ailleurs URBASOLAR est engagé dans une politique de développement durable et mène, notamment, des actions en faveur de l'environnement. URBASOLAR s'engage à la réalisation d'un chantier vert avec la volonté de réduire l'impact du chantier sur l'environnement.
Par ailleurs, d'un point de vu environnemental, les sensibilités (sismiques, climatiques) qui ont pu être identifiées sur le site sont prises en comptes et les installations seront contrôlées afin d'en respecter les préconisations.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 6: Notice Environnementale - Auto-évaluation

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Montpellier le, 28/01/2019

Signature

carrefourproperty

Projet d'ombrières photovoltaïques

Ville de Lescar (Département des Pyrénées Atlantiques 64)

Plan de Situation

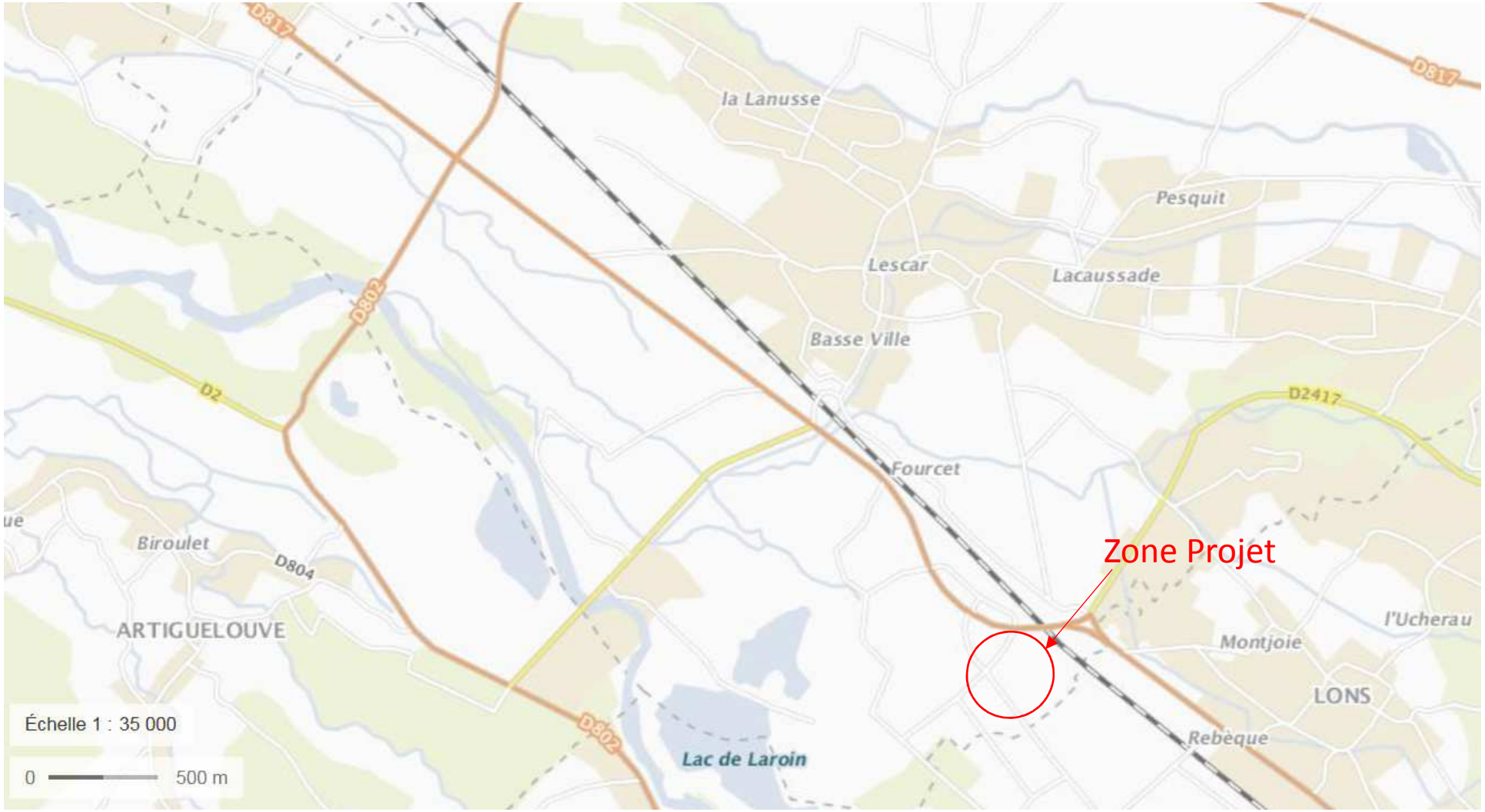

Projet d'ombrières photovoltaïques

Ville de Lescar (Département des Pyrénées Atlantiques 64)

Plan de Situation

Références de la parcelle 000 AO 574

Référence cadastrale de la parcelle	**000 AO 574**
Contenance cadastrale	**42 852 mètres carrés**
Adresse	**8 RUE JEAN JAURES** **64230 LESCAR**

Projet d'ombrières photovoltaïques

Ville de Lescar (Département des Pyrénées Atlantiques 64)

Photos

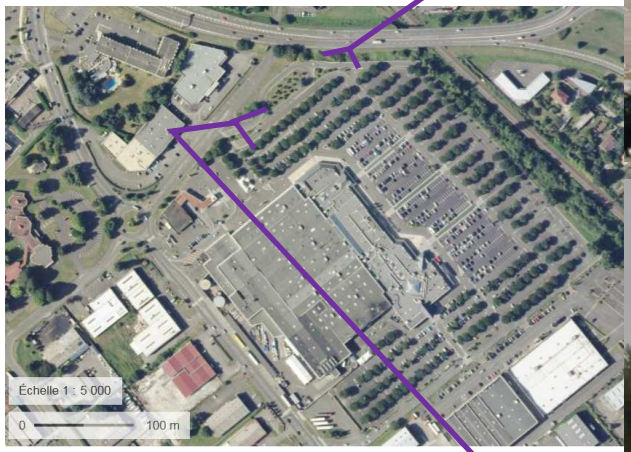

Projet d'ombrières photovoltaïques

Ville de Lescar (Département des Pyrénées Atlantiques 64)

Plan de Masse

Caractéristiques de l'installation

Emprise au sol projetée des ombrières : 2 683 m²

LEGENDE :

- Module photovoltaïque
- Reseau elec
- TGBT

carrefourproperty

Projet d'ombrières photovoltaïques

Ville de Lescar (Département des Pyrénées Atlantiques 64)

Plan des abords

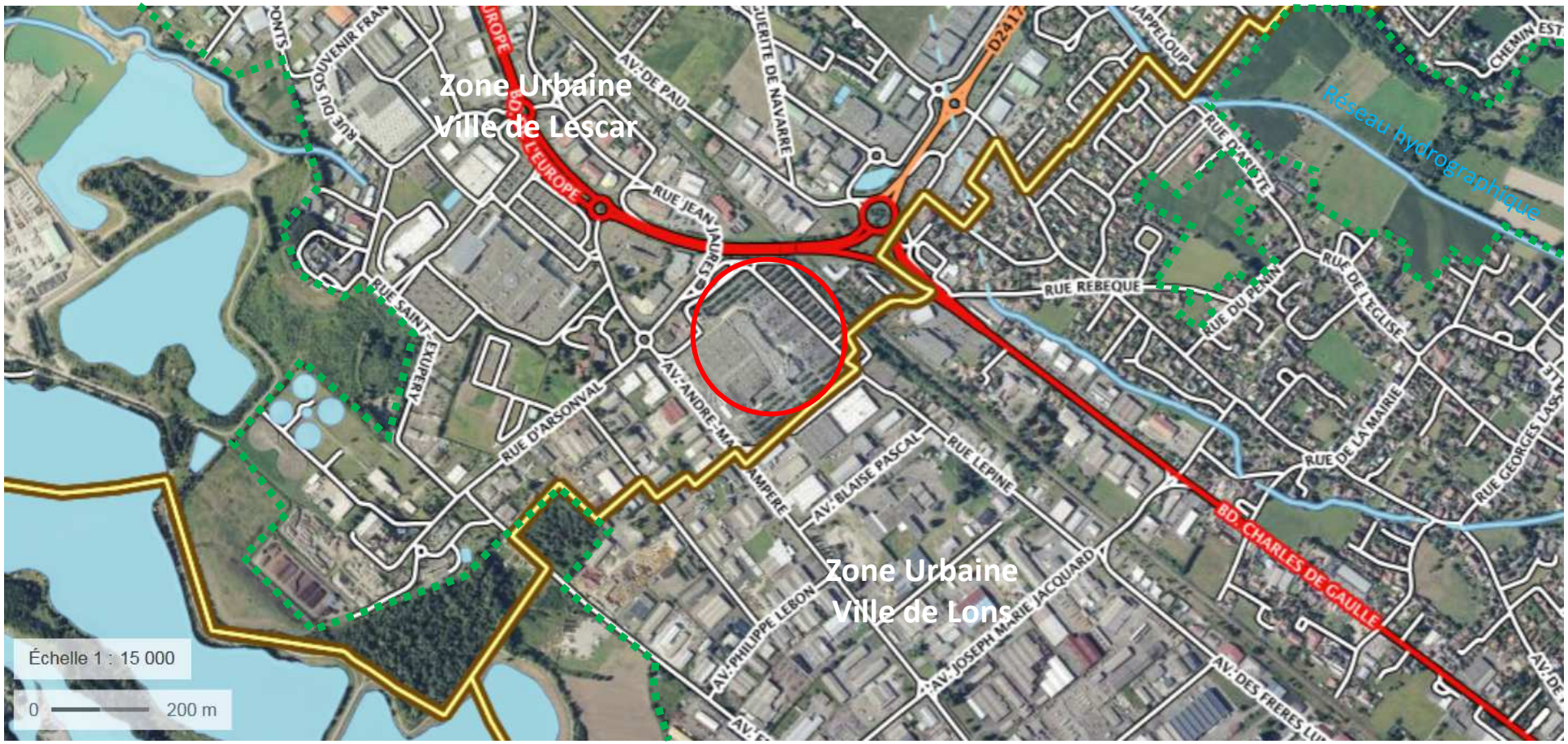

NOTICE ENVIRONNEMENTALE : projets d'ombrières photovoltaïques

PROJET

Nature du projet	Ombrières photovoltaïques
Maître d'ouvrage	**URBASOLAR**
Emprise au sol	**2 683 m²**
Réglementation applicable au projet	**Permis de construire** **Examen au cas par cas** [1] (article R122-2 du Code de l'environnement) : Rubrique 30
Objectifs de la notice	- réaliser un état des lieux environnemental mettant en exergue les enjeux, sensibilités, atouts et faiblesses, forces et contraintes des parcelles concernées - anticiper les exigences réglementaires et propositions selon doctrine "Eviter-Réduire Compenser"

LOCALISATION

Département	Pyrénées Atlantiques (64)
Commune	Lescar
Adresse	8 Rue Jean Jaurès
Situation	Voir annexe 2

Le projet n'engendrera :
- aucun trafic supplémentaire, le nombre de places de stationnement ne sera pas modifié par rapport au projet de centre commercial
- aucune nuisance sonore
- aucune nuisance olfactive
- aucune vibration
- aucun rejet polluant
- aucun effluent ni déchet à caractère dangereux

Par ailleurs l'éclairage nocturne (vraisemblablement par LED en sous face des ombrières) sera adapté afin de limiter les impacts sur l'avifaune pouvant survoler le site. En outre, les surfaces imperméabilisées et les écoulements ne seront pas modifiés. Les projets d'ombrières ne modifieront pas les mesures compensatoires liées à la gestion des eaux pluviales qui ont été validées par l'administration dans le cadre de la construction du parking existant.

Par ailleurs, d'un point de vue environnemental, les sensibilités (sismiques, climatiques) qui ont pu être identifiées sur le site sont prises en comptes et les installations seront contrôlées afin d'en respecter les préconisations.

L'IMPACT DES PROJETS PEUT ETRE CONSIDERE COMME POSITIF :
- AMELIORATION DU CONFORT DES SALARIES ET VISITEURS
- IMPLANTATION SUR UN ESPACE ARTIFICIALISE
- DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES.

Synthèse : Milieu naturel Biodiversité

- ZNIEFF type I, première génération
- ZNIEFF type I, deuxième génération
- Zone de protection spéciale (ZPS)
- Site d'importance communautaire (SIC)

Thématiques	Caractéristiques	Préconisations
NATURA 2000	Site le plus proche à plus de 260 m	Pas de préconisation particulière. Le parking du centre commercial n'intercepte aucun périmètre NATURA 2000.
ZNIEFF	Site le plus proche à plus de 1,15 km	Pas de préconisation particulière. Le parking du centre commercial n'intercepte aucun périmètre ZNIEFF.
Parc National	Projet situé hors du périmètre 72 km du PNR le plus proche (Landes de Gascogne)	Pas de préconisation particulière
Faune	Site peu favorable à la faune : zone industrialisée/anthropisée, site commercial, les parkings sont bitumés	Limiter l'impact de l'éclairage nocturne sur l'avifaune

Synthèse : Milieu humain

THEMATIQUES	CARACTERISTIQUES	ENJEUX ASSOCIES	PRECONISATIONS
Document d'urbanisme	Le site se trouve en zone UY du POS. *(comme le permet l'article L.174-5 du code de l'urbanisme, la caducité des POS peut être reportée au 31/12/2019 sous réserve que le PLUi ait été engagé avant le 31/12/2015 et qu'il soit approuvé au plus tard le 31/12/2019, ce qui est le cas pour la commune de Lescar)*	Projet d'ombrières photovoltaïque autorisé sur la zone	Prendre en compte les contraintes réglementaires
Servitudes	La zone projet est à proximité des servitudes suivantes : - PT3 télécommunications - T1 voies ferrées Le site n'est directement concerné par aucune servitude.	**Prise en compte des différentes réglementations et préconisations associées à ces servitudes**	***Prise en compte du règlement relatif aux servitudes et consultation des services concernés.***